

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 FEVRIER 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 10 février 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 2 février 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-09

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Fabien MANINI

OBJET
CONVENTION A.P.E.R. ENTRE LA
VILLE DE CALUIRE ET CUIRE,
L'EDUCATION NATIONALE,
L'U.S.E.P. 69, L'U.S.E.P. DE
CALUIRE ET CUIRE ET LA MAIF

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. JOINT), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. TAKI), M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE jusqu'à approbation du PV inclus), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à M. PATUREL jusqu'au N° 2016-10 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : J.P. PATUREL

La Ville de Caluire et Cuire, l'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré (U.S.E.P) de Caluire, l'U.S.E.P 69 et l'Education Nationale collaborent depuis de nombreuses années afin de garantir aux enfants scolarisés à Caluire et Cuire un accès de qualité à des activités sportives variées.

Cette collaboration fait l'objet de trois conventions: une convention cadre relative à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles de Caluire et Cuire , une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipement et de personnel municipaux dans le cadre des activités de l'U.S.E.P et une convention relative à l'Attestation de Première Education à la Route (APER).

Dans le cadre du dispositif Attestation de Première Education à la Route (APER), la Ville de Caluire et Cuire contribue depuis plusieurs années au développement de la pratique du vélo et au respect des règles liées aux dispositions du Code de la route.

L'APER est intégrée dans la programmation en Education Physique et Sportive au niveau des écoles élémentaires de la commune et cette action concerne chaque année environ 800 élèves scolarisés dans les écoles de la commune.

Le dispositif rassemble quatre partenaires autour de la Ville :

- l'Education Nationale,
- La Prévention Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France (MAIF),
- L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré (U.S.E.P) 69,
- L'USEP de Caluire et Cuire.

L'engagement de l'U.S.E.P de Caluire et de l'U.S.E.P 69 porte essentiellement sur la mise à disposition du matériel sportif (60 vélos, petit matériel pédagogique, gilets fluo et 130 casques) et sur la communication des dates des rencontres.

Le comité U.S.E.P 69 s'engage quant à lui à renouveler périodiquement le matériel et à assurer le matériel mis à disposition.

L'engagement de l'Éducation Nationale porte sur la coordination des aspects pédagogiques, la formation des enseignants, l'évaluation de l'APER, la réservation des équipements sportifs et l'organisation des séances d'agrément pour les bénévoles ou parents accompagnateurs des sorties ou rencontres U.S.E.P Vélo.

L'engagement de la Ville consiste à mettre à disposition les équipements sportifs nécessaires à la pratique cycliste, des éducateurs sportifs pour l'encadrement de l'activité, à transporter des vélos et à acheter des pièces de rechange des vélos.

L'engagement de la MAIF porte sur la fourniture de matériel et de documents pédagogiques et sur la mise à disposition de vélos.

La présente convention serait applicable pour les années scolaires 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention ci-annexée entre la Ville, l'Éducation Nationale, l'U.S.E.P 69, l'U.S.E.P de Caluire et Cuire et la MAIF,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 10 février 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET